



PÉPINIÉRISTE

AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET FORÊTS

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : En appui aux programmes de développement du Pays et en fonction de la demande des usagers (agriculteurs, grand public, écoles, associations), produit et élève des plants fruitiers et des plants de bois d'ébénisterie. Conseille le public sur les caractéristiques des espèces végétales et sur leurs modes de culture.

AUTRES APPELLATIONS :

- Agent de la pépinière
- Agent pépiniériste
- Greffeur

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔗 Production des plants fruitiers et des plants de bois d'ébénisterie
- 🔗 Elevage des plants
- 🔗 Participation à la commercialisation des plants

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

- Participation à l'encadrement des visites pédagogiques et formation des stagiaires (lycée agricole, écoles, etc.)

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Développement de la notion de préservation de l'environnement par application de la «lutte intégrée» contre les nuisibles

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Métier à forte pénibilité physique
Manipulation fréquente de produits toxiques ou allergisants
Équipements individuels de protection

COMPÉTENCES

Savoir-Faire	Savoirs
🔗 PRODUCTION DES PLANTS FRUITIERS ET DES PLANTS DE BOIS D'ÉBÉNISTERIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le plateau technique (matériels de production et de protection des plants, semences, emplacement des pots, etc.) - Etablir les demandes de commandes : semences ou graines de fruits divers, matériels et fournitures divers - Récolter, nettoyer, trier, sélectionner et sécher des graines et des noyaux avant mise en germination - Préparer les semences par trempage dans un bouillon et séchage - Réaliser les semis et en assurer leur protection contre les rongeurs - Produire des plants avec les techniques adaptées (franc de pieds, semi, greffage, drageonnage, marcottage, etc.) - Transplanter les plantules dans les pots en respectant la taille des pousses et le développement racinaire - Arroser et ombrager les plants - Mettre en place et gérer une parcelle d'agrumes de démonstration et une parcelle de fruitiers divers pour constitution de parc à bois (greffons et semences) - Gérer une serre d'élevage de plants mères pour la production de greffons et protégée de toute contamination extérieure (serre insect-proof) 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques horticoles de production - Connaissance des espèces fruitières et plantes locales - Caractéristiques d'utilisation et de stockage des produits de traitement - Procédures de commande - Gestes et postures professionnelles - Consignes de sécurité et équipements individuels de protection - Réglementation phytosanitaire



Savoir-Faire

Savoirs

 **ELEVAGE DES PLANTS**

- Planifier et effectuer les traitements phytosanitaires, de fertilisation et de lutte contre les nuisibles (limaces, escargots, etc.)
 - Assurer l'arrosage journalier (automatique et manuel)
 - Entretenir les plantations (désherber, habiller, bourgeonner, palisser, désongleter, protéger les tailles contre le pourrissement, etc.)
 - Sélectionner et homogénéiser les plants (taille de formation)
 - Dresser et transmettre un inventaire des plants livrables en l'état et à terme
- Techniques horticoles d'entretien
 - Règles et techniques d'arrosage
 - Maladies et parasites des espèces végétales
 - Protocoles de nettoyage du matériel agricole
 - Techniques et consignes de sécurité du travail en hauteur

 **PARTICIPATION À LA COMMERCIALISATION DES PLANTS**

- Participer à la réunion d'attribution des quotas de commercialisation fixés préalablement par convention pour les professionnels et le public
 - Présenter les variétés végétales disponibles et conseiller les usagers sur leurs modes de culture
 - Informer et orienter les usagers dans les choix de production et de culture
 - Orienter les demandeurs vers les animateurs-vulgarisateurs agricoles
 - Effectuer et contrôler les sorties de plants
 - Servir les professionnels sur présentation d'un bon de sortie établi par l'animateur-vulgarisateur agricole
 - Servir le public dans la limite du quota réservé
- Réglementation et procédures applicables en matière de commercialisation horticole
 - Techniques de communication
 - Gestion de conflits